



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 27 mars 2023 à 19 heures 30 minutes
Salle du Conseil

Présents :

Mme BECUE Marie-Claude, M. BERON Jean-Marie, M. DELBECQUE Benoît, Mme DEPLANQUE Alizée, M. FLAJOLET André, Mme GALFRE Carmen, M. GALLOIS Christian, M. GALLOIS Dominique, M. GONTIER Benjamin, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, Mme LACOUELLE Florence, Mme MENARD Michèle, Mme PENIN Alexandra, Mme PIENNE Annie, Mme PLUQUIN Céline, M. SANNIER Jean-Pierre, Mme TOULOTTE Christine, M. VANBERGUE Guy, M. VANDERBEKE Stéphane, M. VANYPER Morgan

Procuration(s) :

M. DOYELLE Laurent donne pouvoir à M. FLAJOLET André

Absent(s) :

M. DELANNOY Michaël

Excusé(s) :

M. DOYELLE Laurent

Secrétaire de séance : Mme BECUE Marie-Claude

Président de séance : M. FLAJOLET André

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente, y a-t-il des remarques, des demandes de modifications, des observations ? Monsieur Gallois ?

Monsieur Dominique Gallois : c'est plutôt une proposition. En fait il s'est passé un délai de trois mois entre le précédent conseil et aujourd'hui, est-ce qu'on pourrait avoir simplement un projet lorsqu'il est fait, sauf lorsque les prochains conseils sont rapprochés, pour avoir le compte-rendu à chaud et avoir le temps de faire des remarques pour le prochain cm. Là c'est compliqué de relire ce qui a été dit il y a 3 mois. Donc simplement une proposition de les avoir le plus rapidement possible ?

Monsieur le Maire : on peut faire une note hyper synthétique des décisions, un relevé de décisions, le compte-rendu aujourd'hui tel que vous l'avez est devenu une obligation. On essaye de le faire le plus fidèlement possible.

Monsieur Dominique Gallois : et ça c'est très bien, et ça prend combien de temps pour le faire ?

Monsieur le Maire : c'est long

Monsieur Benoît Delbecque : 2 jours

Monsieur Dominique Gallois : 2 jours ? ça va

Monsieur le Maire : c'est d'autant plus long qu'il faut reprendre les enregistrements et que une DGS est en général ennuyée dans son travail de synthèse 20 fois par jour, si ce n'est pas plus 20 fois par demi-journée donc ça rallonge le temps d'exécution. Mais moi si vous

acceptez qu'on fasse un relevé de décisions qui n'enlève rien au caractère officiel du compte-rendu mais vous permet d'avoir immédiatement un regard synthétique sur ce qui a été fait. Si c'est nécessaire on peut le faire, après je peux accélérer le compte-rendu.

Monsieur Dominique Gallois : peut-être pas l'accélérer mais quand il est fait, au lieu d'attendre la prochaine réunion de l'avoir plus vite. Par exemple là c'est pas la peine pour le prochain puisqu'on se revoit le 14 avril.

Monsieur le Maire : ok. Pas d'autres remarques, on est d'accord ? Il est validé ? Je vous en remercie.

Création d'un emploi permanent à l'école de musique. Alors à l'école de musique il y a eu quelques difficultés relationnelles qui ont conduit plusieurs élus parmi vous à m'interroger, à m'interpeller pour me demander de faire une audition qui a amené à un moment donné le chef de musique à donner sa démission de chef de musique mais non pas sa démission de l'harmonie. J'ai donc procédé à une audition, on a écouté nos musiciens surtout parce que c'est eux les premiers intéressés. Et donc j'ai nommé Christophe Buriez comme nouveau chef de musique en accord avec toutes les parties prenantes. Je parle sous le contrôle de Morgan qui va aux répétitions, je pense que ça se passe bien.

Monsieur Morgan Vanyper : oui

Monsieur le Maire : il y a une bonne ambiance, la sérénité est revenue.

Donc il s'agit de créer un emploi permanent et vous allez voir qu'il y a plusieurs délibérations à prendre puisqu'il faut modifier sur les emplois permanents la délibération précédente, modifier le tableau des effectifs. Donc les horaires qui étaient assurés par Laurent Follet ont été dématérialisés de sa responsabilité et de son salaire et ont été confiés de l'autre côté à Christophe Buriez et il s'agit sur 3 délibérations de savoir si vous êtes d'accord pour créer le poste d'emploi permanent à l'école de musique, modifier le tableau tel qu'il existait sur le poste de Mr Follet. Est-ce que j'ai été clair là-dessus ? est-ce qu'il y a des demandes de précisions ? Non ? est-ce que sur la création d'un emploi permanent, première délibération il y a des oppositions ? non ? pas d'abstentions non plus ?

Sur la deuxième, proposition de modification, pas de problème non plus ?

Et sur la modification globale du tableau des effectifs avec 5 avancements de grade, un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe devient 1^{ère} classe, 2 adjoints principaux techniques de 2^{ème} classe deviennent 1^{ère} classe et 2 adjoints techniques deviennent adjoints principaux de 2^{ème} classe. Pas de problème ? je vous en remercie.

Remboursement de frais de stage aux animateurs du CLSH

Monsieur le Maire donne la parole à Sandrine Hannedouche.

Madame Sandrine Hannedouche : donc nous proposons comme chaque année, depuis quelques années, de rembourser les frais de formation pour nos animateurs qui habitent Saint-Venant et qui engagent des frais importants pour être animateurs, pour obtenir ce fameux BAFA. Donc vous avez les montants des frais qui seront remboursés pour les animateurs qui ont passé le stage de base et pour ceux qui ont passé le stage de perfectionnement. C'est une belle initiative. Nous avons encore cette année la chance d'avoir un nombre d'animateurs suffisant pour faire face aux deux accueils de loisirs du

mois de juillet et du mois d'août donc c'est bien que cette initiative soit mise en place pour essayer de fidéliser les animateurs à continuer à rester sur Saint-Venant.

Monsieur le Maire : y a-t-il des observations ? des demandes de prise de parole sur ces questions ? c'est une politique qui est relativement ancienne mais qui nous permet effectivement comme le dit Sandrine de fidéliser les meilleurs parmi les meilleurs pour avoir le top de l'animation dans nos stages. Pas de problème ? pas d'observations ? pas d'opposition ? pas d'abstentions ? Je vous en remercie.

Cession de terrain rue du Bas-Hamel

La commune a un certain nombre de propriétés, j'ai d'ailleurs demandé à Laure de faire évaluer à peu près l'ensemble de nos propriétés ce qui explique le mélange de pinceaux d'ailleurs et la distribution d'un nouveau document qui reprend effectivement la partie qui est à vendre. Je remercie à la fois Benoît et Jean-Marie du travail de discussion, d'échanges, de propositions parfois rudes mais c'est normal avec les locataires et avec les bailleurs parce que nous avons cette spécialité c'est que la ville est propriétaire des terrains et en réalité c'est une tradition qui date d'un demi-siècle car les loyers sont perçus au titre de la DNA par la maison de retraite. Il n'empêche que lorsqu'un terrain est à vendre c'est bien la mairie, propriétaire du terrain, qui est à la manœuvre. Donc nous avons la possibilité de vendre un terrain rue du Bas Hamel, nous avons discuté avec le locataire et nous avons trouvé un accord avec le locataire et donc nous vous soumettons ce soir la possibilité de vendre cette parcelle estimée par les services de Domaines à 50 000 € alors qu'en réalité l'acquéreur accepte de payer 60 000 €, plus l'indemnité d'éviction. Y a -t-il des questions sur cette vente ?

Monsieur Dominique Gallois : c'est une même parcelle qui a été redivisée c'est ça ?

Monsieur Benoît Delbecque : oui c'est une parcelle qui a été coupée en deux. Et le reste qui reste agricole.

Monsieur Dominique Gallois : Laure disait que pour les terrains Rue de Robecq à l'époque d'un projet de 2 parcelles il fallait faire un lotissement ?

Madame Laure Debeaumont : oui quand c'est une acquisition récente de la commune, tandis que là ce sont des anciennes propriétés, j'avais eu la confirmation de la DGFIP.

Monsieur Dominique Gallois : ok

Monsieur le Maire : pas d'opposition ? pas d'abstention ? je vous en remercie.

MAPA Réhabilitation de la maison des associations, c'est le lot 3 Plâtreries/Menuiseries qui est attribué à l'entreprise TRIONE pour 465 848,48 € HT. Ceci c'est suite à la réunion que tu as eu Christian, c'est ça ?

Monsieur Christian Gallois : initialement il y avait eu l'appel d'offres au mois d'août 2021 qui nous avait été imposé rapidement par le conseil régional pour des dossiers de subvention, où COEXIA avait été retenu pour 355 629,80 € HT. La validité des offres est limitée à 120 jours, à partir de là on avait posé la question à COEXIA pour savoir s'il maintenait son offre. COEXIA nous a dit non, il a revu son offre à 470 710 €. A partir de là, il n'était plus le mieux-disant. Nous avons questionné l'entreprise EYMERY qui était 2^{ème} qui lui a revu son offre à 483 380 €. A partir de là en commission on a décidé de rendre le lot infructueux et de relancer l'appel d'offres pour lequel on a eu huit sociétés qui ont répondu et là c'est TRIONE qui arrive en 1^{ère} position. Dans le 2^{ème} appel d'offres il

y a eu des travaux complémentaires qui ont été mis pour répondre au cahier des charges du SDIS surtout au point de vue coupe-feu et malgré cela on revient moins cher que l'actualisation de COEXIA.

Monsieur le Maire : ok. Pas de souci ? on est d'accord, pas d'opposition ? pas d'abstention ? je vous en remercie.

Le sujet suivant porte approbation ou non des rapports de la CLECT de la CABBALR concernant les services qu'elle assurait et qu'elle n'assure plus et ceux qu'elle assure encore dans d'autres conditions.

La CLECT c'est ce qu'on appelle la Commission Locale des Charges Transférées, c'est-à-dire que l'intercommunalité lorsqu'elle reprend un service étudie ce que ça lui coûte et regarde si elle doit imputer une partie du déficit ou une partie de la charge à la commune. Quand il y a eu création de la CABBALR, il y a eu transfert de l'ensemble des services de la communauté Artois Lys comme de la communauté Artois Flandres à l'intercommunalité. Parmi ceux-là un certain nombre de services ont été abandonnés. C'est le service éclairage public par exemple, c'est le service balayage des bordures, etc...tout ceci a été abandonné. Pour ce qui concerne la commune de Saint-Venant, il y a un service spécifique qui est Equi-handi. Equi-handi avait fait l'objet sur l'ancienne intercommunalité d'un accord entre le président Alain Wacheux, le vice-président- aux finances Léon Copin et le vice-président en charge des activités sportives Thierry Tassez et le maire de St Venant sur la transposition de l'Equi-handi c'est-à-dire de l'activité Equithérapie du centre de St Venant pris en charge par l'intercommunalité. La proposition initiale c'était que la communauté participait à hauteur de 40 000 € à l'équilibre budgétaire parce que c'était une compétence intercommunale et que cette compétence était exercée par une commune. La réponse de l'intercommunalité a été de dire non nous on reprend tout le service. Donc tout a été transféré, les biens et les personnes et c'est ainsi qu'un certain nombre de personnes qui étaient salariées de la commune de St Venant, sont devenus salariés de l'intercommunalité.

Le nouvel exécutif représenté par Monsieur Olivier Gacquerre au niveau de la présidence et par le maire de Robecq au niveau des finances décident de revenir sur l'engagement du prédécesseur en ce qui concerne l'équi-handi. Ils nous disent qu'ils ne sont pas tenus par ce qui a été dit par Alain Wacheux et donc qu'ils exigent que Equi-handi soit versé au titre de la CLECT avec une somme relativement rondelette puisque la réclamation porte sur environ 70 000 €.

Ce que le maire de Saint-Venant refuse au titre de la continuité du service public d'une part, ce qui a été engagé par un élu doit être respecté par l'autre élu ou on entre dans une nouvelle discussion. Cette nouvelle discussion a eu lieu mais elle n'a pas été conclusive, ou plus exactement elle a été modifiée dans ses conclusions. Ce qui explique que dans la note que je vous mets, je vous écris page 1 'sursoir à un avis définitif sur l'évaluation des charges transférées au vue de la non connaissance exhaustive et officielle des éléments structurels et financiers' et je dis en page 2 'être en attente des conclusions actées de façon orale et non contractuelles lors de la réunion du 5 octobre 2022 entre le président de la CABBALR, son vice-président aux finances et ses services et la mairie de Saint-Venant'.

Quelles sont les portes de sortie potentielles à cette affaire ?

La CLECT et donc l'intercommunalité revoit sa position. Si elle ne revoit pas sa position, moi je demande, le maire de St Venant demandera de revenir à la situation antérieure c'est-à-dire de refaire le transfert à l'envers. Pourquoi je demande cela ? parce que dans ce cas là je ferme le transfert. c'est à dire que l'intercommunalité n'ayant pas respecté l'ensemble des engagements pris par l'ancien exécutif, je considère que le contrat est nul et non avenu et que je n'ai pas à prendre en charge cette affaire qui vient modifier les règles.

Monsieur Dominique Gallois : est-ce à dire que vous remettez en cause l'intérêt communautaire de l'équithérapie ?

Monsieur le Maire : ah non je ne remets pas du tout en cause l'intérêt communautaire.

Monsieur Dominique Gallois : si St Venant reprend la compétence ?

Monsieur le Maire : si st venant reprend la compétence c'est parce que les règles du jeu telles qu'elles ont été définies au départ ne sont plus respectées.

Monsieur Dominique Gallois : mais est-ce que la CABBALR peut accepter le retour ?

Monsieur le Maire : elle est dans la même situation que le lac de Loisinord.

Monsieur Dominique Gallois : aujourd'hui les 3 ETP ne sont plus à la charge de la commune ? Ils ont bien été transférés ?

Monsieur le Maire : oui tout à fait. Alors par contre, pour être encore plus précis, c'est que lorsque nous avons transféré, nous avons considéré que les charges immobilières mises à disposition restaient mises à disposition. A partir du moment où on fait des comptes d'apothicaire et où on compte les sous, moi je dis attendez si je vous mets les boxes à disposition, il y a une location en fait, pour l'instant il n'y en a pas, puisqu'il y avait un accord, si je vous mets le grand manège à disposition, le grand manège il a un prix. Donc tout ceci a été calculé et normalement devrait venir en déduction mais ça suppose que si je rentre dans ce jeu-là, j'accepte qu'un président ne respecte pas les engagements de son prédécesseur. Et ça, ça me pose un problème.

Monsieur Christian Gallois : j'ai une question, dans le rapport de la CLECT, ils parlent d'un montant de 151 932 €, c'est ce qu'ils nous réclament ça ?

Monsieur le Maire : non, ils réclament à 50%. La base qui a été arrêtée par la CLECT c'est lorsqu'il y a une charge, elle est à 50%, c'est la même chose pour les piscines, 50% pour l'interco, 50% pour la commune d'origine. Pour l'instant la question est de savoir si ma revendication, si vous la partagez ou pas ? vous pouvez ne pas être d'accord avec mon rapport. Mon rapport consiste à dire l'interco 'Stop' sur un dossier particulier qui est de votre compétence et vous ne respectez pas les règles du jeu. Voilà ce qui est dit. Gentiment, calmement, sereinement.

Madame Céline Pluquin : sursoir ? mais combien de temps ? sur quel délai ?

Monsieur le Maire : le temps qu'on rentre dans une discussion, puisqu'on va rentrer dans une discussion qui à mon avis va durer quelques semaines pas plus puisque le budget primitif arrive. Et à un moment donné il faut bien stabiliser les comptes.

Madame Céline Pluquin : parce que là le délai est quand même ouvert pour trouver une solution, en tout cas un compromis acceptable avant juin.

Monsieur le Maire : je l'ai laissé ouvert. Considérant que si on n'était pas d'accord au budget primitif, il pouvait y avoir un budget correctif. C'est important car derrière c'est aussi trois emplois qui sont en cause. Si je réintègre le service, comme je n'ai plus la compétence, je ne peux même pas l'assumer. Ce n'est pas les gens qui sont en cause.

Monsieur Dominique Gallois : et le point de départ, le délai, le calcul de la CLECT pour l'évaluation des charges elle démarre à quelle date ?

Monsieur le Maire : alors je n'ai pas la réponse, parce que l'interco ne m'a pas dit si ça valait pour le premier jour du transfert ou si ça valait pour l'année en cours. Je ne sais toujours pas ça.

Monsieur Dominique Gallois : oui ça se serait important de la savoir

Monsieur le Maire : je suis d'accord avec vous

Monsieur Dominique Gallois : est-ce que vous pensez qu'il y a une chance qu'on rentre dans une discussion pour aboutir à une solution raisonnable ?

Monsieur le Maire : moi pour ce qui me concerne, enfin pour ce qui concerne la ville, la ville avait un service intéressant et une activité intéressante tant en matière d'équitation que d'équithérapie. L'évolution du service équithérapie qu'on appelait Equi-handi n'a pas été satisfaisante pour de multiples raisons ce qui avait amené la ville de Saint-Venant à demander le soutien de l'intercommunalité en équilibre de compte. Je rappelle que le soutien qui avait été demandé à l'époque était un soutien de subvention d'équilibre de 40 000 €.

Ce soutien n'a pas été accepté puisque l'intercommunalité a dit 'on a voté à l'unanimité des statuts, donc nous assumons le service'. Et nous avons fait le transfert. Et à partir de ce moment là, la ville a considéré qu'elle devait laisser à disposition l'ensemble des installations pour des durées déterminées afin de faire en sorte que les gamins qui bénéficient de l'équithérapie puissent effectivement avoir cette présence sportive à leur avantage.

J'ajoute d'ailleurs que bien que nous ne soyons plus en responsabilité de l'action sur le handicap, nous avons à la demande de l'association Sourires d'autistes contracté sur la présence de 12 jeunes autistes par semaine à l'intérieur du logement. Geneviève Serrure, avec le soutien du Département, de l'intercommunalité, avec d'autres soutiens sur une association qu'elle a créé il y a 20 ans m'a demandé si effectivement on avait un lieu d'accueil. Pourquoi ? parce que Saint-Venant est bien placé pour que les autistes puissent à la fois accéder à des chemins piétons, équithérapie, etc...

Donc maintenant si on va plus loin, c'est ou on est entre gens de bonne volonté et on est capable de trouver un terrain d'entente ou on s'en va vers une partie de bras de fer en espérant que ce ne soit pas le juge qui soit obligé de trancher. En attendant ce qui est demandé ici, c'est que dans l'approbation des rapports ou dans leur non approbation, il est demandé au conseil municipal de savoir si pour l'ensemble des rapports CLECT sur les services abandonnés y compris l'éclairage public, on considère que le calcul a été fait à peu près correctement, sur la question de l'équi-handi on considère que la parole donnée par l'ancien président et celle donnée par le nouveau président lors d'une réunion à laquelle je fais allusion ne sont pas honorées. Donc je demande que la ville de Saint-Venant me soutienne et me donne quitus pour pouvoir prolonger les discussions.

Madame Céline Pluquin : les termes sont quand même forts Mr le Maire quand on souhaite prolonger une discussion : 'constater la rupture dans la relation entre le ville et l'intercommunalité', ça va être compliqué de poursuivre un dialogue en ayant des mots comme ça.

Monsieur le Maire : le problème n'est pas là, cette constatation elle est dans le document que je reçois et qui me dit voilà vous avez autant. Moi je ne fais que tirer les conclusions d'une situation actuelle, que je n'ai pas voulue.

Monsieur Dominique Gallois : et si tout simplement on votait contre cette proposition ? c'est quoi la suite ?

Monsieur le Maire : vous votez contre, ça veut dire que vous ne donnez pas au maire la possibilité de discuter.

Monsieur Dominique Gallois : non contre l'évaluation, contre le rapport de la CABBALR

Monsieur le Maire : si vous voulez voter contre, dans le cas-là ce n'est pas sursoir, c'est voter contre l'évaluation du transfert

Monsieur Dominique Gallois : ça veut dire que ce ne remet pas en cause le transfert mais que la CABBALR doit faire une nouvelle proposition.

Monsieur Christian Gallois : et au point de vue règlement, quelle est notre voix parmi les 150 conseillers ?

Monsieur le Maire : Saint-Venant représente 1/157^{ème}

Monsieur Christian Gallois : donc ils peuvent très bien l'imposer. Parce qu'actuellement tous ceux qui ont participé à la CLECT ont voté pour.

Monsieur Dominique Gallois : sauf si tu votes contre

Monsieur le Maire : non on n'en sait rien, c'est en cours. Alors je comprends votre raisonnement, moi je propose une étape intermédiaire qui est justement la possibilité d'ouvrir une discussion. Si on vote contre il n'y a pas de discussion. Si je sursois ça veut dire il y a encore un espace de discussion.

Monsieur Dominique Gallois : on peut encore voter non après

Monsieur le Maire : oui on pourra voter non après.

Donc pour le rapport n°3, qui est contre la proposition que je fais ? qui s'abstient ? Vous êtes pour, ok.

Sur les autres compétences y a-t-il des remarques ? des questions ? des observations ?

Monsieur Dominique Gallois : oui moi j'avais besoin de quelques explications sur la compétence Fauchage des accotements. Or l'évaluation de la charge est évaluée à 0 €. Ça veut dire qu'on a transféré la compétence et que la CABBALR n'a pas repris cette compétence ou c'est la commune qui fauche les accotements

Monsieur le Maire : vous avez raison de soulever le problème. Lorsque la compétence Fauchage a été créée à la communauté Artois-Lys, Saint-Venant avait déjà cette compétence et l'exerçait pour elle-même. Elle n'a donc pas adhéré à la participation effective d'Artois-Lys. Donc elle n'a pas adhéré au transfert à la communauté d'agglo et

donc comme nous ne demandions pas de service nous n'avons pas de charge en contrepartie.

Monsieur Dominique Gallois : y a-t-il pas un intérêt à jouer la carte de l'interco à fond c'est-à-dire que certaines compétences sont transférables à la CABBALR, à la CAL avant.

Monsieur le Maire : avec la seule différence c'est que sur 10 services qui ont été transférés, il y en a 7 qui ont fermé. En réalité, les services se sont éteints par eux-mêmes à l'intérieur de la CABBALR, c'est-à-dire que l'exécutif CABBALR a éteint progressivement la qualité des services pour les réduire au strict minimum afin de pouvoir justifier de leur fermeture. Je rappelle que lorsque la CAL a transféré l'éclairage public, je parle sous le contrôle de Jean-Marie Béron, il devait y avoir 5 salariés et 2 outils télescopiques. A la fin quand on demandait un service il restait 1 salarié et demi et un outil télescopique. Or pour faire marcher un outil télescopique, il faut minimum 2 salariés.

Monsieur Dominique Gallois : oui je vous comprends bien, à ce moment-là il fallait être contre la loi NOTRE qui a concentré les compétences dans des structures de plus en plus grosses. Aujourd'hui au sein de la CABBALR c'est évident que Saint-Venant et d'autres communes ne peuvent pas être représentées comme elles l'étaient avant dans une structure de taille raisonnable.

Sur l'éclairage public, au moment où vous étiez au sein de la CAL, vous avez transféré quoi à la CAL ? du matériel ? du personnel ?

Monsieur le Maire : non, on a créé de toutes pièces un service opérationnel. Et pour prolonger votre réflexion, actuellement nous disons que pour l'éclairage public, pour ce qui concerne les structures immobilières, nous allons effectivement appeler une entreprise lorsque cela sera nécessaire. Pour la gestion de la vie quotidienne, nous aurons une nacelle qui va bientôt arriver, on a des collaborateurs qui sont formés donc on assurera ce service par nous-mêmes. Pourquoi on assure ce service par nous-mêmes, simplement parce qu'aujourd'hui, il n'y a pas sur le marché de proposition structurée en termes de produit de remplacement pour ce qu'on vient de perdre. Même s'il y a un certain nombre de maires qui ont commencé une réflexion mais on n'est pas au courant de tout ça. Mais actuellement il n'y a pas de chiffrage, il n'y a pas de proposition, il n'y a pas d'offre formalisée pour pouvoir créer un service de remplacement.

Monsieur Dominique Gallois : et pourquoi vous ne rentrez pas dans les discussions avec ces maires, c'est des maires voisins ?

Monsieur le Maire : on peut. Les maires voisins peuvent aussi rentrer en discussion avec nous. Ils ne l'ont pas fait à ce jour. Je ne suis même pas sûr qu'il y ait eu une réelle réunion construite sur cette question. C'est une idée qui a circulé, je ne dis pas qu'elle est mauvaise d'ailleurs, ça mérite d'être évalué, ça mérite aussi d'être regardé parce que l'éclairage public c'est 700 points lumineux. Pour l'instant on en a 2/3 en LED c'est ça ?

Monsieur Benoit Delbecque : oui une grande majorité, on a fait des gros efforts depuis quelques années.

Monsieur le Maire : là on va refaire une double vague à nouveau parce qu'il ne faudrait pas non plus, et je vais assumer ce que je vais dire, qu'à un moment donné on crée un service pour que les retardataires qui sont encore à la préhistoire puissent bénéficier de l'intérêt communautaire alors que d'autres ont fait des efforts.

Monsieur Benoit Delbecque : ce qu'il est important de souligner également c'est que toutes nos armoires électriques sont conformes et sont aux normes.

Monsieur le Maire : est-ce qu'il y a encore d'autres questions ? d'autres demandes d'explications sur ces services ? ou peut-on considérer que l'on approuve l'ensemble des transferts des autres rapports CLECT ? Pas d'opposition ? pas d'abstentions ? je vous remercie.

Je passe maintenant la parole à Benoît

Monsieur Benoît Delbecque : merci.

On va passer à un moment un peu plus rébarbatif. On a ce soir à voter le compte de gestion de notre receveur et ensuite le compte administratif.

Le compte de gestion c'est le document que vous avez eu tous dans votre enveloppe. Je vous propose simplement de prendre la page 21, de prendre le résultat budgétaire de l'exercice et s'assurer que ces chiffres correspondent bien avec ceux du compte administratif de la ville.

En section d'investissement, recettes nettes, nous avons 4 111 754,77 € et en dépenses nettes 3 873 458, 31 €. Ces chiffres vous les retrouvez dans ce tableau. Vous avez un excédent au niveau du compte de gestion en section d'investissement de 238 296,46 €. Nous, nous avons 261 043,23 € ce qui est logique car au niveau du compte de gestion, ils ne reprennent pas le résultat reporté de 22 746,77 €.

Au niveau de la section de fonctionnement, en recettes nettes au niveau du compte de gestion, nous sommes à 3 120 814,99 € et en dépenses nettes à 2 772 953,06 €. Ce qui nous donne un excédent de 347 861,93 €. Ces chiffres également vous les retrouvez dans le tableau synthétique. Simplement vous avez 585 289,93 €, résultat de clôture ce qui est logique puisqu'on ajoute le résultat reporté de 237 428 €. Donc nous avons exactement les mêmes résultats que notre receveur.

Donc nous avons à voter dans un premier temps le compte de gestion, que je mets au vote. Tout le monde est d'accord, ok, je vous en remercie.

Nous allons passer maintenant au compte administratif du budget de la ville. Alors savoir que le compte administratif 2022 on ne peut plus agir dessus, c'est simplement un état des lieux de ce qui a été dépensé l'an dernier et des recettes que nous avons perçues en 2022. Donc là nous allons jongler entre ce gros document agrafé et toujours cette feuille-ci que vous avez reçu également dans vos enveloppes.

Donc là je vous propose de prendre la page 11. Je vais balayer les chapitres parce que sinon on n'a pas fini, mais tous ces chiffres ont été vus en commission de finances la semaine dernière.

Donc page 11, section de fonctionnement, détail des dépenses.

Chapitre 11 – Charges à caractère général – Crédits ouverts 1 181 000 € - Mandats émis 1 073 456,50 €

Chapitre 12 – Charges de personnel et frais assimilables – Crédits ouverts 1 353 710 € - Mandats émis 1 315 337,04 €

Chapitre 14 – Atténuation de produits – Crédits ouverts 60 € - Mandats émis 10 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante – Crédits ouverts 150 100 € - Mandats émis 147 592,03 €

Chapitre 66 – Charges financières – Crédits ouverts 186 000 € - Mandats émis 160 928,60 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles – Crédits ouverts 7 000 € - Mandats émis 5 898 €

Total des dépenses réelles de 2 703 222,17 €

A cela s'ajoutent les opérations d'ordre pour 69 730,89 €, nous arrivons à un total de 2 772 953,06 € donc en dépenses de fonctionnement. Ce chiffre vous allez le retrouver dans le tableau.

Nous allons passer aux recettes, page 14

Chapitre 13 – Atténuation de charges – Crédits ouverts 8 000 € - Titres émis 8 375,77 €

Chapitre 70 – Produits des services – Crédits ouverts 139 000 € - Titres émis 169 091,38 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes – Crédits ouverts 1 572 352 € - Titres émis 1 656 223,64 €

Chapitre 74 – Dotations, subventions participations – Crédits ouverts 862 738 € - Titres émis 825 072,83 €

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante – Crédits ouverts 347 000 € - Titres émis 349 095,45 €

Chapitre 76 – Produits financiers – Crédits ouverts 15 € - Titres émis 16,60 €

Chapitre 77 – Produits exceptionnels – Crédits ouverts 72 000 € - Titres émis 87 453,74 €

Opérations d'ordre et de transferts entre section – 25 485,58 €

Ce qui nous donne un total de recettes réelles + opérations d'ordre en section de fonctionnement à 3 120 814,99 €. Vous retrouvez le même chiffre dans le tableau en recettes de fonctionnement. Vous avez également pour mémoire l'excédent reporté de 237 428 € que vous retrouvez également en haut du tableau dynamique croisé. Donc si vous faites le résultat reporté de 237 428 € et que vous faites la différence entre les dépenses et les recettes, vous obtenez un résultat de clôture de fonctionnement de 585 289,93 €.

On va passer à la section d'investissement, c'est la page suivante, la page 16, donc là nous avons une comptabilité un peu double c'est parce qu'on parle d'opérations et non plus de chapitres et donc dans le début de tableau vous allez retrouver toutes les opérations, et les retrouver en détail dans les pages suivantes. Je vous propose donc d'aller en page 20.

Opération 103 – Services techniques

Dépenses – Crédits ouverts 134 771 € - Mandats émis 11 550,59 € - Restes à réaliser 81 960 € qui correspond au télescopique.

Aucune recette pour cette opération

Opération 104 – Equipement mairie et autres bâtiments

Dépenses – Crédits ouverts 51 992 € - Mandats émis 25 298,09 € - Restes à réaliser 1 700 €

Aucune recette pour cette opération

Opération 106 – Acquisitions immobilières

Dépenses – Crédits ouverts 54 113 € - Mandats émis 0 € - Restes à réaliser 4 500 €

Recettes – Crédits ouverts 126 615 € - Titres émis 0 € - Restes à réaliser 0 €

Opération 107 – Réparations voies communales

Dépenses – Crédits ouverts 2 344 117 € - Mandats émis 1 851 086,44 € - Restes à réaliser 231 500 €

Recettes – Crédits ouverts 2 181 008 € - Titres émis 485 750,29 € - Restes à réaliser 1 021 098 €

Opération 109 – Voirie diverse et signalétique

Dépenses – Crédits ouverts 1 000 € - Mandats émis 0 € - Restes à réaliser 0 €

Recettes – Crédits ouverts 0 € - Titres émis 0 € - Restes à réaliser 0 €

Opération 13 – Ecoles

Dépenses – Crédits ouverts 1 000 € - Mandats émis 962,35 € - Restes à réaliser 0 €

Recettes – Crédits ouverts 0 € - Titres émis 0 € - Restes à réaliser 0 €

Opération 27 – Cimetière

Dépenses – Crédits ouverts 5 500 € - Mandats émis 0 € - Restes à réaliser 5 500 €

Recettes – Crédits ouverts 0 € - Titres émis 0 € - Restes à réaliser 0 €

Opération 28 – Acquisitions immobilières EPF

Dépenses – Crédits ouverts 152 434 € - Mandats émis 0 € - Restes à réaliser 152 434 €

Recettes – Crédits ouverts 0 € - Titres émis 0 € - Restes à réaliser 0 €

Opération 29 – Plantations diverses

Dépenses – Crédits ouverts 48 500 € - Mandats émis 0 € - Restes à réaliser 48 500 €

Recettes – Crédits ouverts 0 € - Titres émis 0 € - Restes à réaliser 0 €

Opération 34 – Externalisation des moyens de chauffage

Dépenses – Crédits ouverts 15 739,93 € - Mandats émis 10 813,96 € - Restes à réaliser 2 195,97€

Recettes – Crédits ouverts 0 € - Titres émis 0 € - Restes à réaliser 0 €

Opération 50 – Hospice

Dépenses – Crédits ouverts 3 796 681,18 € - Mandats émis 1 027 027,58 € - Restes à réaliser 2 684 699 €

Recettes – Crédits ouverts 4 221 983 € - Titres émis 1 039 177,22 € - Restes à réaliser 2 168 465 €

Opération 52 – Barrage Legrand

Dépenses – Crédits ouverts 0 € - Mandats émis 0 € - Restes à réaliser 0 €

Recettes – Crédits ouverts 7 280 € - Titres émis 0 € - Restes à réaliser 0 €

Cette subvention a bien été perçue mais sur une autre imputation

Opération 54 – Voiries abords de l'hospice

Dépenses – Crédits ouverts 137 449,22 € - Mandats émis 134 277,18 € - Restes à réaliser 0 €

Recettes – Crédits ouverts 353 041 € - Titres émis 96 250 € - Restes à réaliser 28 370 €

Je vous propose de revenir à la page 16

Vous retrouvez toutes les opérations qu'on vient de voir en haut de tableau

Puis Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées – Crédits ouverts 903 250 € - Mandats émis 786 857,70 €

Compte de tiers hospice pour mandats émis de 98,84 €

Donc un total de dépenses réelles de 3 847 972,73 €.

En dessous chapitre 40 vous avez les opérations d'ordre pour 25 485,58 €.

Ce qui amène à un total de dépenses en section d'investissement de 3 873 458,31 €.

Vous retrouvez ce même chiffre dans le tableau.

Nous allons passer aux recettes à la page 18.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues – Crédits ouverts 5 105 071 € - Titres émis 1 620 792,61 € - Restes à réaliser 3 127 933 €

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés – Crédits ouverts 1 784 856 € - Titres émis 1 784 856 €

Ce qui amène à un total de recettes d'équipement de 3 488 431,64 € avec un reste à réaliser de 3 217 933 €.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves – Crédits ouverts 461 376,96 € - Titres émis 465 557,12 €

Chapitre 45 – Compte de tiers convention CABBALR – Crédits ouverts 91 340 € - Titres émis 27 402,33 € - Restes à réaliser 63 937 €

Total des recettes réelles, nous arrivons à 3 981 391,09 € pour un reste à réaliser de 3 281 870 €. Vous ajoutez à cela le chapitre 40 les opérations d'ordre pour 69 730,89 €.

Ce qui nous amène à un total de recettes d'investissement de 4 051 121,98 € auxquels il faut ajouter les comptes de tiers pour 60 632,79 € donc un total de 4 111 754,77 €.

Ce chiffre vous le retrouvez également dans le tableau en recettes d'investissement.

Pour mémoire et pour information, vous retrouvez en dessous l'excédent reporté de 22 746,77 €.

Maintenant je vous propose de prendre le tableau, en section d'investissement si vous prenez le résultat reporté, que vous faites la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement, nous avons un excédent de 261 043,23 €. Ensuite si vous faites l'opération Restes à réaliser Recettes 3 281 870 € moins restes à réaliser dépenses 3 213 523 €, vous obtenez un excédent total de financement de 329 390,23 € en investissement.

Voilà, je sais que c'est un peu lourd, pas évident à suivre. La commission a validé ces chiffres, elle a pu quand elle le souhaitait rentrer dans chaque chapitre pour voir ce qu'il y avait dedans.

Si vous avez des questions, des remarques ?

Monsieur Dominique Gallois : oui évidemment, j'en ai beaucoup d'ailleurs puisque c'est la 3^{ème} année consécutive et plus ça va plus j'ai de moins en moins confiance en ce qu'on nous présente. Alors déjà dans la section de fonctionnement, en commission de finances et pour la 3^{ème} année consécutive, on nous apprend que toutes les dépenses n'y figurent pas notamment au 6042 où il manque 2 mois.

Monsieur Benoit Delbecque : alors en commission de finances nous avons été totalement transparents, simplement pour que tout le monde soit informé, au chapitre 11, article 6042 achats de prestations de service nous avons mis 185 000 € en crédits ouverts et nous avons émis 152 465,96 €. Effectivement il manque la restauration scolaire de septembre à décembre. Pourquoi ? tout simplement parce que nous n'étions pas d'accord avec le prestataire sur la revalorisation de ses tarifs donc nous avons bloqué le paiement mais on sait très bien que cette somme sera à payer.

Monsieur Dominique Gallois : c'est pas l'idée Benoit, tu es aux finances donc c'est toi qui est responsable en la matière. Il y a 4 mois donc 1/3 de la dépense annuelle qui n'est pas constatée. En comptabilité publique et ça vous le savez très bien lorsque la dépense est certaine, on doit l'inscrire pour avoir un résultat sincère. Là votre résultat il n'est pas sincère. Uniquement sur cette ligne là mais on peut imaginer que c'est la même chose sur d'autres secteurs. Alors j'ai regardé le compte de gestion du comptable, il n'y a aucune charge à payer sur l'ensemble des dépenses, ça veut dire qu'à un moment donné vous avez certifié aux instances des finances publiques qu'il n'y avait pas de charges à payer, or il y en a. Moi ça me gêne beaucoup.

Ensuite, sur les dépenses de personnel, on a vu en commission le régime indemnitaire, je ne sais pas si on peut en parler en conseil municipal ? ou ça reste en commission ?

Monsieur le Maire : c'est le lieu de la démocratie

Monsieur Dominique Gallois : alors en introduction pour que ce soit bien clair, je vote pour le compte de gestion du trésorier parce que c'est le reflet de ce que vous lui avez donné, ce n'est pas pour autant que je vais voter pour le compte administratif parce que là c'est une remise en cause de ce que vous nous présentez.

En commission finances, on a fait remarquer parce ça n'avait pas été relevé que dans le régime indemnitaire une catégorie de personnel féminin aux services techniques pour ne

pas les citer ont un régime indemnitaire complètement différent des hommes c'est-à-dire qu'il n'y a pas de prime en gros, donc moi ça me choque beaucoup ça aussi. Donc quand on vote un compte administratif avec des dépenses de personnel et bientôt un budget prévisionnel, j'aimerais voir, peut-être dans les dépenses le régime indemnitaire revu pour certaines catégories de personnel. Donc ça c'est le premier point sur la section de fonctionnement, pour moi le résultat est faux.

Ensuite, alors là il faudra donner les solutions ou faire des cours à l'ensemble de vos collègues mais les investissements qui sont réalisés depuis 2020, l'année dernière nous partions avec un résultat excédentaire de 22 000, je rappelle que l'année dernière j'ai critiqué le fait que les restes à réaliser en dépenses étaient diminués d'un marché qui avait été signé en octobre et qui n'avait pas été repris, ce qui pour moi cachait, mais c'est mon opinion à moi, un besoin de financement parce que le résultat était insuffisant pour le financer. Et cette année, qu'est-ce que je constate on est en excédent de financement, plus on investit, plus on est en excédent de financement. C'est quelque chose que je ne peux pas comprendre sauf à comprendre qu'il y a peut-être des emprunts en trop. On ne peut pas être en excédent de recettes, être en excédent de financement lorsqu'on fait des investissements tels qu'ils sont réalisés à Saint-Venant. Quand on dépense 100, on l'équilibre mais la différence c'est l'autofinancement, on ne peut pas avoir 100 de recettes. Donc moi je suis épaté de voir ce résultat. Alors quand on me dit à plusieurs reprises, je n'inscris au budget que les recettes dont je suis certain de les avoir et que là une fois de plus on annule 888 000 € de recettes d'investissement, je reste perplexe.

Monsieur Benoit Delbecque : attention les crédits annulés, c'est les emprunts, ils ont été contractés mais c'est parce que les opérations financières n'apparaissent pas.

Monsieur Dominique Gallois : alors est-ce que les 3 281 870 de restes à réaliser en recettes sont vraiment des recettes certaines ?

Monsieur Benoit Delbecque : je prends le bois Sockel

Monsieur Dominique Gallois : le bois Sockel, il paraît que depuis 2020, c'est paru dans la presse, la commune a acheté le bois Sockel et après on apprend qu'on annule l'opération.

Monsieur Benoit Delbecque : c'est quand même bien plus compliqué parce qu'il y a indivision que ces parcelles et c'est loin d'être facile de pouvoir faire l'acquisition donc aujourd'hui nous avons annulé les crédits mais la subvention qui était en face de 26 615 € de l'agence de l'eau elle est annulée alors qu'on a une notification. Donc tu nous dis qu'il y a des subventions annulées, lesquelles ?

Monsieur Dominique Gallois : ce qui reste étonnant c'est qu'avec de tels investissements on ne soit pas en besoin de financement. Alors vous avez emprunté à hauteur de 1M7, est-ce que ça valait la peine d'emprunter à hauteur d'1M7 en sachant qu'on dégage un excédent ? c'est une question.

Monsieur Benoit Delbecque : à l'époque quand on a emprunté on ne savait pas qu'on allait avoir des subventions. Les subventions rentrent au fur et à mesure, on ne va pas se plaindre.

Monsieur Dominique Gallois : ce n'est pas mon propos. Moi j'aimerais que vous me donniez la clé de faire des investissements et d'être d'année en année soit en excédent de financement ou alors à l'équilibre. Je n'arrive pas à comprendre.

Monsieur Benoit Delbecque : par rapport au premier chantier qu'on a fait sur l'hospice, on a eu beaucoup de dépenses et beaucoup de recettes mais ce qui a permis d'équilibrer aussi c'est la vente de notre bâtiment.

Monsieur Dominique Gallois : là la vente on l'oublie, on repart avec un excédent de 22 000 donc on l'oublie, et là on repart avec un excédent, c'est magnifique.

Monsieur le Maire : je vais me permettre quelques éléments de réponses. Vous dites que l'absence de résultat sur 4 mois de cantine est une faute de gestion. Non. Je maintiens que nous n'avions pas à mettre un seul centime dans la mesure où nous n'étions pas d'accord et en conflit avec la société qui est API. Nous considérons, et c'est notre choix et nous l'assumons, que nous n'avions pas à mettre une dépense hypothétique qui n'était pas discutée dans son contenu et dans son montant.

2^èmement sur le régime indemnitaire, à ma connaissance les commissions RH se sont réunies, ont discuté, ont échangé, ont tracé des perspectives et permettez quand même que l'on puisse considérer qu'à un moment donné la qualité du service rendu d'une part, la présence d'autre part, les remarques faites ici ou là, nous permettent à un certain moment de toucher sur cette question là pour faire en sorte qu'on ait un service mieux rendu.

Sur le bois Sockel, nous avons effectivement, et nous maintenons l'idée que c'est un milieu humide remarquable et qu'il serait dommage de le laisser purement et simplement à l'agriculture industrielle parce que ceci ne serait pas très bien d'un point de vue environnemental y compris essentiellement pour les rivières. Et donc nous maintenons que nous gardons la possibilité de racheter le bois Sockel lorsque, dans 1, 2, 3, 4, 5, 6 années la question sera débattue et réglée entre successeurs d'une part et entre agriculteurs d'autre part.

Sur la question des investissements, vous considérez que la présentation de notre gestion n'est pas sincère. C'est votre droit. Je considère que l'essentiel de nos travaux d'investissements ont été réalisés après avoir été défendus devant les autorités qui tiennent les possibilités de financement de façon suffisamment remarquable pour obtenir des financements hors normes. Il n'est pas dans mes habitudes, depuis que je suis maire, d'expliquer et de faire cocorico chaque fois que j'ai eu une subvention exceptionnelle. Je ne changerai pas la règle du jeu ce soir pour faire plaisir à la connaissance de l'un ou de l'autre. Nous avons, sur les chantiers actuels, réussi à convaincre des partenaires qui n'étaient pas prévus au départ. Les chiffres que vous avez sont exacts, sincères et reflètent exactement la réalité financière de notre commune.

Là-dessus, s'il n'y a pas d'autres questions, je vais me retirer pour permettre à la doyenne d'âge de procéder au vote.

Monsieur le Maire sort de la salle.

Madame Michèle Ménard prend sa place.

Monsieur Benoît Delbecque : on est parti s'assurer que Stéphane va bien, on va l'attendre pour le vote. Désolé.

Monsieur Stéphane Vanderbeke reprend sa place.

Madame Michèle Ménard : nous allons passer au vote du compte administratif pour l'année 2022. Pour la section de fonctionnement, qui est contre ? (votes contre : Dominique gallois, Céline Pluquin, Annie Pienne, Guy Vanbergue) Qui s'abstient ?

Pour la section d'investissement. Qui est contre ? (votes contre : Dominique gallois, Céline Pluquin, Annie Pienne, Guy Vanbergue) Qui s'abstient ?

Je vous remercie

Monsieur Dominique Gallois : on ne vote pas l'affectation de résultat ?

Monsieur Benoît Delbecque : oui

Madame Michèle Ménard : pour l'affectation de résultats, en investissement qui est contre ? (votes contre : Dominique gallois, Céline Pluquin, Annie Pienne, Guy Vanbergue) Qui s'abstient ?

En fonctionnement, pour l'affectation de résultats, qui est contre ? (votes contre : Dominique gallois, Céline Pluquin, Annie Pienne, Guy Vanbergue) Qui s'abstient ?

Je vous remercie

Monsieur le Maire reprend sa place.

Monsieur le Maire : nous avons encore à voir la présentation du plan d'entretien et de restauration de la Vieille Lys et ses affluents. C'est un dossier qui doit avoir quelque chose comme 20 ans. 20 ans de combats commencés du temps de Arthur Béron, continués avec le fils. En fait on arrive au bout d'un processus. C'est à dire que la Vieille-Lys est le dernier tronçon qui gêne dans la gestion équilibrée à la fois de l'étiage et des crues, il commencera à être rénové cette année. Je vous passe les détails sur les complexités administratives et financières. Toujours est-il que dans cette affaire, VNF qui refusait la paternité de la Vieille-Lys a été obligé d'accepter de constater que c'était une de ses filles. Et que par voie de conséquence, comme on rétrocède une de ses filles, on la pare d'abord pour qu'elle soit présentable. Il fait donc que VNF verse au pot commun. L'intercommunalité, qui est en train de prendre des compétences dans le domaine de l'environnement tous azimuts, va mettre la différence. Et nous, nous aurons à surveiller qu'effectivement tout ceci est bien fait. Il ne s'agit pas de voter, c'est simplement pour information.

Enfin nous avons à tirer au sort les jurés d'assises, 6 personnes nés après 2000.

Monsieur le Maire procède au tirage au sort.

Je n'ai pas reçu de questions diverses, il n'y a plus rien à l'ordre du jour, la séance est close. Merci

Le Secrétaire de séance,

Fait à SAINT-VENANT
Le Maire,

